

Vol dans un garage ne respectant pas les normes de sécurité

Par Etienne85, le 28/12/2009 à 12:32

Bonjour,

J'ai été victime récemment d'un vol avec effraction dans mon garage. Les voleurs ont emporté 2 motos de type cross (préjudice de 7000 eur). Ce type de moto n'est malheureusement pas pris en compte par les assurances habitation.

Je suis locataire et souhaite me retourner contre le bailleur qui selon moi ne respecte pas les normes en vigueur de sécurité pour mon garage.

En effet le garage possède 2 entrées:

- une entrée principale avec porte classique en métal
- une entrée secondaire avec une simple porte en bois équipée d'une serrure très facilement fracturable.

Les voleurs ont donc très simplement pénétré par la porte située derrière pour s'introduire dans le garage et ont ensuite déverrouillé la porte principale de l'intérieur pour sortir les motos. D'après moi le bailleur a une part de responsabilité non négligeable. Les gendarmes ont même avouées que le bailleur ne respectait pas les normes en vigueur.

Je souhaite donc déposer plainte contre lui.

Que pensez vous de la recevabilité d'une telle plainte? Que dois je faire pour qu'elle est le maximum de chance d'aboutir. Dois je faire appel à un avocat? Merci de vos réponses.